



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

*M. François FOURES a donné procuration à Marie-Chantal BATUT.*

**N° 2019/77**

**Objet : Pôle de santé : Avenant n°2 au bail professionnel conclu avec le Cabinet d'infirmières de Madame Marie-Christine PRADAL, Annie CESSSES et Madame Africa GUILBERT**

Vu la délibération n°2018/130 du 27 novembre 2018 relative à l'approbation du bail professionnel à conclure avec le Cabinet d'infirmières de Mesdames Marie-Christine PRADAL, Annie CESSSES et Africa GUILBERT pour un local situé dans le Pôle de santé à Vielmur,

Vu la délibération n°2019/60 du 16 avril 2019 relative à l'approbation de l'avenant n°1 au bail conclu avec le cabinet d'infirmières concernant la demande de Madame Marie-Christine PRADAL de sortir du bail à compter du 30 juin 2019,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que Madame Séverine ASSALIT, sise, Croux del Bouyssou 81 570 Vielmur sur Agout, suite au départ à la retraite de Madame Marie-Christine PRADAL, souhaite intégrer le Cabinet d'infirmières du Pôle de santé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Monsieur le Président propose de signer un avenant faisant apparaître que Madame Séverine ASSALIT intégrera les locaux au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Les conditions du bail conclu entre la CCLPA et le Cabinet d'infirmières le 1<sup>er</sup> décembre 2018 resteront inchangées. Seule la composition des membres du Cabinet d'infirmières est modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

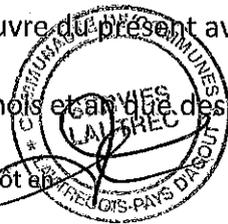
- approuve l'avenant n°2 au bail commercial relatif au Pôle de santé intercommunal à Vielmur sur Agout conclu avec le Cabinet d'infirmières composé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'Annie CESSSES, de Madame Africa GUILBERT et de Madame Séverine ASSALIT,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la réalisation de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du présent avenant.

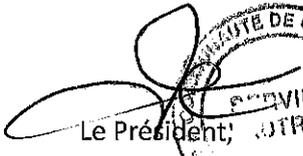
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 27 juin 2019.



  
Le Président,  
Raymond GARDELLE